



## *Extrait du Registre des délibérations*

Séance du vendredi 17 juillet 2020

### **Question n° 7 B**

#### **Mise en place d'une procédure de fonds de concours : Commune de Drevant : travaux avenue Gérard Morel**

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales précisant les modalités de mise en place de la procédure de fonds de concours ;

Vu le règlement des fonds de concours de Cœur de France, voté le 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;

Vu la délibération de la commune de Drevant sollicitant une participation financière de Cœur de France, sous la forme d'un fonds de concours, pour les travaux de voirie de l'avenue Gérard Morel, inscrite au budget 2020 ;

Considérant que le montant du fonds de concours ne peut être supérieur à la part autofinancée par le bénéficiaire de ce fonds ;

Il est convenu que pour cette opération, Cœur de France paiera la totalité des travaux et demandera à la Commune de Drevant de verser 10 000 € à Cœur de France.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 35 pour, 2 abstentions (Claude AUBAILLY, Jennifer TIXIER)**

**vote le fonds de concours avec la Commune de Drevant pour les travaux de voirie avenue Gérard Morel**

---

Le Président  
  
Daniel BÔNE